



G. Perugini del.

Lith. A. L. Lavoisier, Paris.

CAMERIER SECRET & CAMERIERE SECRETO

Pl. 19.

## CAMÉRIER SECRET

(N° 19)

En général le camérier est dans la cour pontificale ce que sont les chambellans ou les gentilshommes dans les cours des princes séculiers. Ce nom dérive de *Camera*, qui signifie, en français, chambre. On en distingue sept classes : 1° les camériers secrets participants; 2° les camériers secrets surnuméraires; 3° les camériers secrets de cape et d'épée; 4° les camériers secrets de cape et d'épée surnuméraires; 5° les camériers d'honneur en habit violet; 6° les camériers d'honneur dits *extra urbem* (hors de la ville de Rome); 7° les camériers d'honneur de cape et d'épée.

Le camérier secret qu'on voit ici appartient à la première catégorie. Il a sur la soutane violette une ample robe rouge dont la partie supérieure est recouverte du camail d'hermine. Ces camériers sont au nombre de quatre dont le premier fait l'office d'échanson. Le second a le titre de secrétaire des ambassades. Le troisième a la charge du vestiaire ou garde-robe du Pape. Le quatrième n'a pas de fonction déterminée. Les camériers remplissent, au surplus, une foule de charges de services auprès de la personne du Souverain Pontife. Il serait trop long de les énumérer ici. Leurs fonctions ne se bornent pas au service du Pape, comme prince temporel, les camériers figurent dans les cérémonies religieuses, en leur qualité de membres du clergé; les seuls camériers de cape et d'épée dont il est parlé en lieu opportun appartiennent à l'état laïque.

